

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1^{er} Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Février 2023

**Délibération n°
2023.03.02****L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

Absents : Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

AVENANT n°1 : Marché de construction du casier E après avis de la CAO

Des travaux non prévus doivent être ajoutés au marché de construction du casier E en cours.

En effet, un désenrochement du terrain, non intégré au marché, doit être pris en compte (montant maximum estimé à 87 000 €HT pour les deux alvéoles).

Pour l'alvéole 1 en cours de construction, le montant de l'avenant proposé est de 51 100 €HT. Pour rappel, attribution du lot 1 « terrassement » à l'entreprise Moulin : tranche ferme 1 046 380,95 €HT, avec les tranches conditionnelles 1 586 949,20 €HT).

La commission d'appel d'offres du 1^{er} Mars 2023 a donné son avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°1 au marché de construction du casier E, après avis favorable de la CAO, pour un montant de 51 100 €HT.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions, à signer tous documents nécessaires pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57